



---

**MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'UNION AFRICAINE AUX  
ELECTIONS SENATORIALES DU 14 AVRIL 2013 EN REPUBLIQUE DU  
CAMEROUN**

**DECLARATION PRELIMINAIRE**

En réponse à l'invitation du Gouvernement de la République du Cameroun, la Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), **S. E. Mme Nkosazana Dlamini Zuma**, a dépêché une Mission d'Observation Electorale à l'occasion des élections sénatoriales du 14 avril 2013.

La Mission d'Observation Electorale de l'Union africaine est conduite par **S. E. M. Edem KODJO**, Président de Pax Africana, ancien Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA-UA) et ancien Premier Ministre de la République Togolaise.

Les membres de la Mission, au nombre de 34 personnes, proviennent de 20 pays africains : Algérie, Benin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Gambie, Guinée Conakry, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo, Tunisie et Zambie. La Mission est composée d'ambassadeurs auprès de l'Union africaine à Addis Ababa, de parlementaires panafricains, de représentants d'institutions en charge des élections et de membres d'Organisations de la Société Civile Africaine.

La Mission d'observation a été assistée par une équipe de la Commission de l'Union africaine, du Parlement panafricain et des experts de l'Institut Electoral pour une Démocratie durable en Afrique (EISA).

L'objectif principal de la mission était de procéder à une observation honnête, indépendante et impartiale et à une évaluation objective de l'organisation et du déroulement du scrutin.

**ACTIVITÉS PRE- ELECTORALES**

En conformité avec les orientations de l'Union africaine pour l'observation et le suivi des élections, la mission a rencontré et consulté les différentes parties prenantes du processus électoral. Il s'agit notamment du Président d'Elections Cameroon (ELECAM), des partis politiques, de la Cour suprême faisant office de Conseil constitutionnel, des organisations de la société civile, du système des Nations-Unies, du Corps diplomatique accrédité au Cameroun, des Ministères des relations extérieures, de l'administration du territoire et de la décentralisation, de la promotion de la femme et de la famille, de la communication,

Il ressort des différentes rencontres les principaux constats suivants :

- La convocation du corps électoral en vue des élections sénatoriales a été jugée surprenante par plusieurs partis politiques et par les représentants de la société civile. Pour ces acteurs, les élections ont été convoquées en l'absence d'une

composante, les conseillers régionaux, qui n'ont pas encore été élus et que le mandat de l'autre composante, les conseillers municipaux, a été prorogé par décret.

- La réforme du code électoral, par ailleurs saluée par les parties prenantes au processus électoral, a consacré la prise en compte du genre dans la confection des listes des candidats ;
- La dualité à la tête d'ELECAM a été considérée par les parties prenantes au processus électoral comme une source potentielle de conflit ;
- L'absence de calendrier électoral bien déterminé et le manque de concertation dans sa définition ont été soulignés par les acteurs politiques comme une anomalie ;
- Les acteurs politiques ont relevé un temps d'antenne équitable dans les médias publics. Ils ont cependant déploré le traitement déséquilibré de l'information électorale par ces médias.

## **DEPLOIEMENT**

La mission a déployé 12 équipes qui ont couvert les dix Régions du Cameroun à savoir : Adamaoua, Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord, Nord-Ouest Ouest, Sud et le Sud-Ouest.

En prélude au déploiement, les observateurs ont suivi des séances d'orientation sur le contexte politique des élections et sur les principes gouvernant l'observation électorale.

## **METHODOLOGIE DE L'OBSERVATION**

La Mission de l' UA a observé les élections sénatoriales du 14 avril 2013 en République du Cameroun dans l'esprit et la lettre de la Déclaration de Durban sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique (AHG/Décl.1 (XXXVIII) adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine en Juillet 2002, et conformément aux dispositions pertinentes de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance entrée en vigueur le 15 Février 2012, aux lignes directrices de l'Union africaine en matière d'observation et de suivi des élections, ainsi qu'à la Constitution, aux lois et règlements de la République du Cameroun.

L'observation de la Mission de l'Union africaine a porté sur la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin en vue d'évaluer :

- Les conditions nécessaires de l'organisation d'une élection libre, transparente et inclusive ;
- La conformité de l'élection avec le cadre légal et institutionnel régissant les élections au Cameroun, et avec les standards internationaux et africains en matière d'organisation des élections.

## **CONCLUSIONS PRELIMINAIRES**

Il ressort des observations des différentes équipes déployées sur le terrain les conclusions préliminaires suivantes :

### **La campagne électorale**

La Mission a observé les derniers jours de la campagne électorale et a noté que celle-ci s'est généralement déroulée dans le calme. Aucun incident majeur n'a été enregistré.

### **L'ouverture des bureaux de vote**

La plupart des bureaux de vote visités par les observateurs de la Mission de l'Union africaine ont ouvert à l'heure. Installés dans les établissements scolaires, les bureaux de vote étaient facilement accessibles et aménagés de manière à assurer la fluidité du vote.

### **Le personnel électoral**

Les observateurs de l'Union africaine ont relevé que le personnel des bureaux de vote était à la hauteur de sa tâche et interagissait normalement avec les parties prenantes aux élections, notamment les délégués des partis politiques et les observateurs. Cependant, les observateurs ont constaté çà et là des tâtonnements de certains membres des bureaux de vote quant à la procédure de dépouillement.

Par ailleurs, la Mission a noté que les femmes n'étaient pas suffisamment représentées dans les bureaux de vote.

### **Le matériel électoral**

Les observateurs ont remarqué que le matériel électoral était disponible à temps et en quantité suffisante.

### **La participation électorale**

En raison du caractère restreint du corps électoral et du nombre d'électeurs par bureau de vote, les observateurs ont noté que la quasi-totalité des inscrits ont pu effectuer leur devoir civique dans le calme, pour la plupart bien avant l'heure de clôture du vote.

### **Les observateurs et les délégués des partis politiques**

Dans la plupart des bureaux de vote visités, les observateurs de la MOE/UA ont remarqué la présence des délégués des partis politiques en compétition. En plus de la Mission de l'Union africaine, seule mission internationale, il y avait de nombreuses missions d'observation nationale.

### **Le déroulement du scrutin**

La bonne compréhension des procédures de vote et l'ambiance conviviale qui régnaient dans les bureaux de vote ont permis qu'à aucun moment le vote ne soit interrompu ni perturbé. La plupart des bureaux de vote sont restés ouverts jusqu'à l'heure légale de clôture. Cependant, dans quelques bureaux de vote la clôture a été anticipée. C'est le cas notamment du centre de vote du Government Bilingual High School de Ndop dans la Région du Nord-Ouest.

L'équipe de supervision d'ELECAM est régulièrement passée s'enquérir du bon déroulement des opérations de vote.

### **La clôture et le dépouillement du scrutin**

La clôture du scrutin s'est déroulée dans le respect des prescriptions légales et dans le calme. Comme ci-dessus souligné, la procédure de clôture n'était pas maîtrisée par quelques membres de certains bureaux de vote.

### **La sécurité**

La présence discrète des forces de l'ordre a été constatée dans presque tous les centres de vote où les observateurs ont été déployés.

## **RECOMMANDATIONS**

Au vu de ce qui précède, la Mission d'Observation Electorale de l'Union africaine formule les recommandations suivantes :

- La capitalisation de la bonne organisation matérielle du présent scrutin en vue des scrutins à venir ;
- La mise en place d'un mécanisme permanent de concertation et de dialogue des acteurs politiques ;
- Le renforcement des capacités des organisations de la société civile impliquées dans l'observation nationale des élections ;
- La mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs politiques et d'éducation civique et électorale ;
- L'adoption de mesures concrètes pour une meilleure implication de la femme dans le processus électoral, y compris sur les listes de candidats.

## **CONCLUSIONS**

A la suite des échanges avec les parties prenantes du processus électoral et des observations faites par les équipes déployées sur le terrain, la Mission d'observation électorale de l'Union africaine note que le scrutin sénatorial du 14 avril 2013 s'est déroulé dans le calme et conformément au cadre légal national et aux instruments juridiques internationaux et régionaux.

La Mission exhorte les acteurs politiques à respecter le verdict des urnes et à privilégier les voies légales pour exprimer leurs éventuelles contestations et réclamations. Elle les encourage à dialoguer en vue de promouvoir la démocratie et l'Etat de droit et à préserver la paix et la stabilité.

La Mission félicite le peuple et les acteurs politiques camerounais pour leur maturité et pour le calme qui a prévalu tout au long du scrutin.

La Mission remercie les autorités Camerounaises pour les dispositions prises en vue de faciliter son travail.

**Fait à Yaoundé le 15 avril 2013**

**Pour la Mission,  
S.E.M. Edem KODJO  
Chef de Mission**